

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022 COMPTE- RENDU
--

Etaient présents :

Mesdames ALAZET Delphine, BESSET-CHAVE Anne, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, GREFFIER Géraldine, MAZOYER Martine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice ;

Absents Excusés :

Mesdames BOURRIN Sophie ;
Messieurs PIOT Bernard (donne pouvoir à Viviane DUMAS), MARLHES Cyril

Secrétaire de Séance : Madame DUMAS Viviane

1. Compte-rendu du 24 mai 2022

Le compte-rendu du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération – Transfert de compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques » au SIEL-TE

Afin d'assurer une cohérence dans le développement des bornes de recharge ouvertes au public sur le département de la Loire, le SIEL-TE entreprend l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE). C'est un dispositif qui donne à la collectivité un rôle de pilotage de l'offre de recharge sur le territoire. Il permet d'aboutir à une offre coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage public et privé, cohérente et adapté. Il comprend un diagnostic, un projet de développement, des objectifs chiffrés, un calendrier de mise en œuvre et un dispositif de suivi de d'évaluation.

La commune de Véranne n'a pas encore délégué au SIEL-TE sa compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE).

Le SDIRV étudie les besoins de développement. C'est une base d'aide de 75 % du coût des raccordements. Le SDIRVE permettra de déterminer les lieux les plus efficaces pour intégrer de nouvelles bornes de recharge, mais la décision appartient aux communes d'accepter ou non l'implantation. De plus la participation communale liée au tableau des contributions sera revue lors de la mise en place du SDIRVE. Le transfert de la compétence IRVE n'engendre pas de coût.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le transfert de la compétence IRVE.

3. Rapport SDIS

Le SDIS a envoyé le rapport annuel des points d'eau contre les incendies. Ce rapport comprend les indicateurs de lieux et de l'état de ceux-ci. La conclusion est la suivante :

- 15 poteaux à incendie sur Véranne à entretenir.
- Il y a 3 Réservoirs :
 - A Maisonneuve : réservoir de 90m³. Rien à signaler.
 - A la Croix de la Selle : 1 citerne à disposition de 40m³ remplie par une source. Une étude sera faite quant à la facilité d'utilisation par le SDIS. C'est la SAUR qui fera cette mise en service et nous orientera pour son entretien.

- Au Combeau, c'est un stockage privé de 80 m³ mis à disposition à la commune. La SAUR assure un contrôle et une mise en conformité pour un bon usage par le SDIS

4. OAP des Terrasses du jeu de Boules

Pour l'OAP, un permis d'aménagé a été accepté par la DDT pour 4 constructions. La commune a obtenu une dérogation de 2 ans dans la perspective de l'amélioration de la capacité de la station d'épuration. Les travaux de la Station d'épuration devraient débiter fin 2023.

5. Remise en état du chemin de Loye

Après le passage d'une toupie béton en 2017, cette voie communale avait été dégradée. La société du camion va faire un enrochement pour que la voie soit de nouveau circulaire pour les véhicules.

6. Délibération - Remboursement carte du Transport scolaire 2021/2022

Le prix est toujours de 110 € si la demande est faite dans les temps. La commune après discussion vote à l'unanimité le renouvellement du remboursement de 50% de la carte soit un montant de 55 € des cartes scolaires des enfants de Véranne allant à l'école de Saint-Appolinard.

7. Conseil de Classe de Juin

- Suite à l'arrivée d'une famille de 4 enfants l'effectif passe à 100 enfants. Les effectifs prévus pour 2022/2023 sont les suivants :
 - Véranne (64 enfants)
 - ✓ Classe TPS (2), PS (11) MS (13)
 - ✓ Classe GS (11) et CP (8)
 - ✓ Classe CP (5) et CE1 (14)
 - Saint-Appolinard (36 enfants)
- Suite aux demandes de parents, la mairie de Saint-Appolinard effectuera une enquête au niveau des familles de Véranne et Saint-Appolinard afin de connaître l'utilité d'une création d'un périscolaire à Saint-Appolinard.

8. Délibération - Gestion des actes et des assemblées

Le Maire propose que la commune continue la publication par affichage au lieu de passer à la publication numérique pour rendre les délibérations exécutoires. Cette dérogation est possible pour les communes de moins de 3500 habitants. Le compte rendu ne sera plus affiché au bout d'une semaine mais après la validation du procès-verbal dans la semaine après le conseil suivant.

9. Délibération - Décision Modificative

Afin de payer les dossiers papier envoyés à la Préfecture et à la CCPR, une décision modificative est nécessaire. De plus, un complément est rajouté afin d'assurer un début d'ouverture d'une Modification ou révision de PLU en cas de besoin cette année. Le Maire propose la modification suivante :

COMPTES DEPENSES - Investissement

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	202	9009	Frais, documents urbanisme	+2 500,00 €
21	2135	ONA	Installation générales, agencement,...	- 2 500,00 €
Total				0,00

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

10. Délibération – Suppléants Commissions finances (Commune, CCPR)

Le Maire propose d'élire un suppléant pour la commission finance de la commune et de la CCPR afin de remplacer la titulaire qui est indisponible pendant une longue période.

Cyril MARLHES s'est porté volontaire. Le conseil a élu à l'unanimité Cyril MARLHES pour être suppléant de la commission finance de la commune et de la CCPR.

Questions diverses

- **Chemin de la Brisée** : Un riverain souhaite vérifier le positionnement du chemin de la Brisée par rapport à son terrain.
- **Vente de terrain à l'entrée de Véranne** : Une parcelle d'environ 5000m² située à l'entrée Sud de Véranne en zone AP est mise en vente (non constructible). Un élu propose de préempter ce terrain pour garder un espace public disponible pour parking.
- **Raccordement Fibre**
 - **Au Ramey** : Le SIEL proposait le raccordement de la ferme des Ramey en aérien avec la pose de 11 poteaux en bordure de la piste. Monsieur le Maire a refusé l'autorisation de voirie, proposant l'utilisation de la ligne électrique comme support (3 poteaux devront être changés).
 - **Au 4 place de la mairie** : pour THD42 il n'y a qu'un logement au lieu de 2. Erreur à faire corriger.
- **Arceau vélo** : Le maire a commandé 2 arceaux vélo pris en charge par la région. Ils seront posés proches de la cabane à livres.
- **Photocopieur Mairie** : Le photocopieur a plus de 9 ans. Dans peu de temps la maintenance sera impossible. Il y a une proposition de Neveu pour un photocopieur neuf. Une autre proposition est à venir.
- **Epicerie ambulante « GastroNovrac »** : La mairie proposerait le mardi de 17h à 19h. Le conseil y est favorable.
- **Sècheresse** : La préfecture a mis le Pilat en Alerte au niveau de la sécheresse.
- **Employés** : Le conseil donne son accord pour employer un remplaçant des agents technique pendant les 2 mois des vacances d'été
- **Messagerie** : La mairie connaît une panne de mails depuis le 7 juin 2022. En attendant, la résolution de la panne, il est possible d'utiliser une autre adresse : mairie.veranne@caramail.fr

La séance se termine à 22h.

Secrétaire de séance
Viviane DUMAS